

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

068-226800019-20191213-0000020977-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi : 17/12/2019

Réception par le Préfet : 18/12/2019

Publication : 20/12/2019



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations du Conseil départemental

N° CD-2019-6-6-3

Séance du vendredi 13 décembre  
2019

### **BUDGET PRIMITIF 2020 DE LA REGIE DEPARTEMENTALE DE PRODUCTION D'ENERGIE ELECTRIQUE**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT.

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, M. HABIG, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.  
M. HAGENBACH donne procuration à Mme MEHLEN-VETTER.  
Mme MARTIN donne procuration à Mme HELDERLE.  
M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MULLER Betty.

Le Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG 2014-6-6-1 du 4 décembre 2014 relative à la création de la régie d'intercommunale de production d'énergie électrique du Département du Haut-Rhin,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG 2015-2-1-2 du 19 février 2015 relative au budget primitif de la régie,
- VU l'avis favorable de la commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie du 29 novembre 2019,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve le rapport relatif au budget primitif de la régie départementale de production d'énergie électrique du Département du Haut-Rhin pour l'exercice 2020, ainsi que la modification des durées d'amortissement et le remboursement partiel anticipé de l'avance consentie en 2015, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité

## **ANNEXE A**

- Adopte le budget de la régie départementale de production d'énergie électrique pour un montant total de 1 220 000 €, dont 271 500 € en section de fonctionnement et 948 500 € en section d'investissement selon tableau joint à la présente délibération,
- Approuve la nouvelle grille des durées d'amortissement, jointe à la présente délibération,
- Accepte que le remboursement partiel anticipé de l'avance de 1 500 000 €, consentie par le Département en 2015, ait pour effet de réduire la durée de l'amortissement de cette dernière de 4 ans et non de diminuer le montant des échéances.